

LES HONORAIRES DE TRANSACTION AGENCE ORPI BUENO BAREME AU 1 SEPTEMBRE 2024

PRIX DE VENTE HONORAIRES TTC	MANDAT DE VENTE EXCLUSIF	MANDAT DE VENTE SIMPLE
Place de parking, Garage, Cave.	2 000 €	2 500 €
< 59 000 € - 399 999 €	6%	7%
400 000 € - 700 000 €	5%	6%
Supérieur à 700 001 €	4%	5%
Vente de locaux commerciaux et de fonds de commerce	8%	9%

Détails supplémentaires :

- Montants TTC (TVA à 20 %), calculés sur le montant total de la transaction réalisée.
- Ces honoraires incluent : l'estimation, la commercialisation du bien, ainsi que l'accompagnement jusqu'à la signature de l'acte définitif.
- En cas de délégation de mandat, c'est le barème de l'agence délégataire qui s'applique.
- Aucun honoraire n'est dû avant la conclusion d'un contrat.
- Une note est obligatoirement délivrée après chaque transaction.
- Les honoraires d'agence sont à la charge de l'acquéreur pour les biens résidentiels, et à la charge du vendeur pour les locaux commerciaux.



HONORAIRES DE LOCATION

Appartements (locations nues ou meublées) :

- Honoraires d'entremise et de négociation : 50 € TTC à la charge exclusive du bailleur
- Honoraires de visites, constitution des dossiers et rédaction du bail : 24 € TTC par m² de surface habitable partagée entre le locataire et le bailleur
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 6 € TTC par m² de surface habitable entre le locataire et le bailleur

Boutiques et murs commerciaux :

- Honoraires de négociation et de rédaction de bail : 2 mois de loyers charges comprises / TTC à la charge exclusive du locataire

Parkings :

- Honoraires de négociation et de rédaction de bail : 2 mois de loyers charges comprises partagés entre le bailleur et le locataire

HONORAIRES DE GÉRANCE

Formule SOUPLESE : 5% HT sur le loyer charges comprises

- Envoi des avis d'échéance et quittances - Rallonge des loyers et mise en demeure - Un seul interlocuteur dédié à la gestion de votre appartement
- Perception des loyers et des charges - Révision annuelle du loyer - Régularisation des charges collectives - Gestion des impayés et des procédures
- Vérification annuelle des attestations d'assurances et du contrat d'entretien - Versement mensuel revenus locatifs par virement bancaire
- Envoi des comptes rendu de gérance sur votre espace extranet bailleur - Information auprès du TP sur arrivée et départ de vos locataires - Gestion des travaux

FORMULE CONFIANCE : 7% HT sur le loyer charges comprises

Prestation « Formule SOUPLESE » avec en plus :

- Règlement des appels de fonds auprès du syndic de copropriété - Représentation à l'Assemblée Générale - Entretien fiscal annuel offert
- Assistance et représentation du bailleur au logement pour les rdv syndic (travaux de copropriété, dégrais des eaux, ...)

GARANTIES DES LOYERS IMPAYÉS : 2,25% dont 0,2 seconde à l'Assurance

- Assurance illimitée dans le temps des loyers impayés - Prise en charge des frais de justice
- Assurance dégradations : 7 626 € - Aucune franchise, aucun délai de carence

SERVICES OPTIONNELS (ajout non inclus dans les formules)

- Aide à la déclaration des revenus fonciers : 100 € TTC - Déclaration trimestrielle ou mensuelle de TVA : 20 € TTC - Déclaration représentation du mandant devant les administrations administratives : 150 € TTC - Suivi d'une procédure d'augmentation de loyer et d'occupation d'un bail, sans représentation en commission administrative : 100 € TTC - Procédure de recouvrement amiable des loyers dans les locaux (bureau, résa en chambre, gîte, ...): 80 % de la clause pénale prévue au bail versée par le locataire au bailleur - Suivi d'une procédure judiciaire (y compris démission d'un locataire) : 100 € TTC - Représentation du mandant aux assemblées générales de copropriété : 100 € TTC - Ouverture d'un dossier de succession comprenant la communication de tous documents au notaire et l'obtention d'attestations de créanciers : 150 € TTC - Estimation de la valeur vénale d'un bien géré à l'usage d'habitation ou commerciale : Offert - Suivi des travaux sera médiateur d'œuvre : 3 % HT du montant des marchés acceptés par le mandant foncier avec des entreprises, démission des devis, suivi des travaux, envoi un récépissé de 50 € TTC. Rélevé des comptes d'eau divisionnaires : forfait de 60 € TTC par relevé. Fourniture ERMAT : 30 € TTC.

TVA applicable 20%

Mis à jour le 18 novembre 2021

BUENO IMMOBILIER 17-19 rue de Paris - 94220 CHARENTON-LE-PONT SAS au capital de 5 000 € - SIRET 817 423 734 000 18 - RCS Créteil - Code NAF 6831Z